

Sites des Sénateurs du groupe CRC-SPG

<http://www.michelbillout.fr/Intervention-de-Michel-Billout-au-congres-departemental-de-la-Federation-nationale-des-salaries-du-secteur-des-activites-postales-et.html>

Intervention de Michel Billout au congrès départemental de la Fédération nationale des salariés du secteur des a s postales et de télécommunications CGT

Date de mise en ligne : vendredi 1er décembre 2006

- Activité des sénateurs - Dans le département -

Sénateurs du groupe CRC-SPG

Acueillant le congrès départemental de la Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications (FAPT)CGT à Nangis le vendredi 1er décembre, Michel Billout a souhaité revenir, dans son intervention, sur les menaces qui pèsent sur la poste et ses agents dans les années à venir...

Monsieur le secrétaire général, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je tenais tout particulièrement à répondre favorablement à votre invitation pour vous apporter tout mon soutien dans les combats à venir pour la défense du service public postal.



Il ne faut pas se cacher que la période qui s'ouvre va être difficile pour vous, comme pour nous, les élus, qui nous battons pour le maintien d'un service postal de proximité et de qualité dans nos communes.

Je ne vous apprendrai rien en vous parlant des effets néfastes de la libéralisation des activités postales. Vous en êtes les premières victimes. Sous prétexte de préparer l'ouverture totale à la concurrence au 1er janvier 2009, La Poste a lancé le projet « Facteurs d'avenir », pour augmenter votre productivité aux dépens de conditions de travail déjà pénibles. En résumé, pour votre direction, le message est clair : il faut vous préparer à faire des sacrifices. Les termes choisis pour cette opération sont pompeux : il s'agit d'un « grand chantier de valorisation des ressources humaines ». En réalité, ce programme vise en fait à faire des économies de main-d'oeuvre et à augmenter la productivité. Cela se traduira par une augmentation de votre charge de travail, notamment par la mise en place de l'auto-remplacement au sein des équipes, ce qui aura sans aucun doute pour conséquence de casser le lien entre le facteur et son quartier, avec une baisse réelle de qualité de la distribution.



La loi de libéralisation postale votée le 20 mai 2005 et combattue par mon groupe au sénat, s'inscrit dans cette politique puisqu'elle vise à transformer toute l'organisation de La Poste dans la gestion de ses activités et des personnels chargés de les exercer. C'est une nouvelle étape dans le processus de privatisation.

La banque postale a été créée le 1er janvier 2006. Dans le même temps, l'ouverture à la concurrence des plis de 50 g favorise que le secteur courrier soit accessible aux opérateurs privés essentiellement intéressés par les segments d'activités à rentabilité. Et comme chacun sait, la rentabilité économique se fait toujours sur le dos des personnels,

des usagers, et des collectivités.

La Poste anticipe d'ailleurs en Seine-et-Marne cette mutation libérale par petites touches locales, en imposant bureau par bureau des suppressions d'emplois, justifiées de surcroît par des baisses de leur amplitude d'ouverture hebdomadaire. Membre de la commission départementale de la présence postale, j'ai été amené à intervenir à de multiples reprises auprès de votre directeur départemental contres des fermetures partielles de bureaux de postes à Varennes sur Seine, Gretz ou Champeaux.

Dans ces communes, les élus se sont mobilisés pour défendre ce service public. Ils ont notamment investis de lourdes sommes pour en rénover les locaux et permettre aux agents d'y offrir un accueil de qualité. Ce qu'ils craignent, ce qui est en jeu, c'est la disparition, à terme, de leurs bureaux de postes.

A y regarder de plus près, ce qui arrive aujourd'hui ne doit rien au hasard. Si on examine le Contrat de plan signé entre l'Etat et la poste le 13 janvier 2004, on comprend que l'entreprise n'a fait qu'appliquer la politique libérale du gouvernement. Que contenait ce contrat ?

- ▶ Demande à la poste de ne pas remplacer les départs à la retraite
- ▶ Ce contrat préconise la fermeture de bureaux de poste (6 013 bureaux seraient suffisant à l'horizon 2010) , les services seront réduits, les tarifs augmentés, une partie croissante de l'épargne populaire soustraite au service public...

- ▶ Il prévoit la restructuration de 6000 bureaux de poste en agence postale communale ou en point poste

- ▶ Enfin, Concernant les centres de tri, leur nombre devrait passer sur l'ensemble du territoire de 130 à 40 d'ici 2007 avec des conséquences directes sur l'emploi et la distribution du courrier (la fin du J+1).

Pourtant, je voudrais vous dire que cette politique de destruction n'est pas inéluctable. Les échéances présidentielles et législatives de l'année prochaine doivent être l'opportunité de donner une autre direction à cette entreprise.

La CGT a fait des propositions alternatives que je partage.

- ▶ Le maintien de tous les bureaux de poste en zones rurales et des créations en zones urbaines et suburbaines avec toutes les opérations postales à disposition : financières, courrier, colis ; augmentation du nombre de guichetiers et de commerciaux, bureaux dirigés par un véritable receveur.

- ▶ L'arrêt de toutes les restructurations se traduisant par un service postal minimum chez les commerçants ou à la charge des communes comme c'est le cas avec les agences postales communales.

- ▶ maintien du monopole, appropriation publique totale des activités postales garant du droit à la communication, au compte, au crédit, à l'épargne et aux moyens de paiement pour tous, dans le but de répondre aux besoins de la population quelle que soit la position sociale, et sans exclusive.

On le voit bien, deux conceptions radicalement opposées s'affrontent. Je souhaitai vous dire simplement aujourd'hui que je serai personnellement actif, dans le département, au sénat, dans ma commune, à vos côtés, pour défendre le maintien et le développement des activités postales dans un cadre strictement public.

La poste incarne, avec la mairie et l'école, le bien public de proximité et l'intérêt général territorialisé. Le rôle de la poste comporte bien des avantages qui contribuent au développement d'une société moderne composée de territoires vivants. C'est cette valeur humaine, sociale et économique que nous aurons tous à coeur de défendre.

Je vous remercie